

Comment la justice gersoise compte-t-elle utiliser la pédagogie pour protéger l'environnement ?

Le parquet d'Auch mise sur la pédagogie avec la mise en place d'un stage de citoyenneté environnementale. Ce mardi 5 mai, douze personnes, parmi lesquelles des agriculteurs, ont évité le tribunal pour une immersion théorique et pratique dédiée à la protection du patrimoine écologique.

Dans le Gers, la nature ne se plaide pas, elle se répare. Ce mardi 5 mai, une douzaine de personnes se sont retrouvées devant les locaux de l'association des Sentiers de Villeneuve à Auch dont la vocation est de conduire "des actions de préservation et de valorisation du patrimoine écologique du territoire".

Des profils variés qui comprennent des agriculteurs, des jeunes, des moins jeunes. Mais tous avec un point commun : ils ont commis une infraction en lien avec l'environnement.

Non-respect d'un arrêté de sécheresse, circulation motorisée dans un espace protégé, utilisation d'un produit phytosanitaire interdit...



Peyo Landaburu de l'OFB 32 aux côtés de Philippe Rigault, président du tribunal d'Auch, d'Étienne Fréjefond, directeur de l'OFB

Occitanie, de la procureur Clémence Meyer et de Julien Soulé de L'ADASEA. DDM - A.B.

Autant d'actes qui les ont conduits, non pas devant un tribunal mais devant ce stage de citoyenneté environnementale et de sécurité à la pratique de la chasse. Il est mis en place grâce à une nouvelle

convention signée entre le parquet d'Auch en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture (Adasea).

Matinée théorique, après-midi les pieds dans l'eau

La journée se divise en deux temps. Le matin, les agents de l'OFB, de l'association et de l'Adasea rappellent la réglementation et sensibilisent les stagiaires aux défis du moment : effondrement de la biodiversité, dérèglement climatique, dégradation des milieux naturels.

"Souvent les règles sont méconnues, et lors de ces stages ils ont beaucoup de questions. Ils repartent avec des réponses", observe Peyo Landaburu, directeur du service départemental de l'OFB du Gers, qui salue "une initiative importante et très intéressante".

L'après-midi, place à la pratique. Ce lundi, le groupe a retroussé ses manches pour nettoyer un cours d'eau, encadré par les mêmes membres. Une réponse pénale pensée pour marquer les esprits et "éviter la récidive", dicit la procureure de la République, Clémence Meyer.

Ces stages s'inscrivent dans une politique pénale qui fait de l'environnement une priorité affichée du parquet d'Auch. Le Conseil constitutionnel lui-même a affirmé, dans une décision de janvier 2020, que "la protection de l'environnement, patrimoine commun des êtres humains, constitue un objectif de valeur constitutionnelle". Un principe que la procureure entend bien traduire en actes.

Réparer le préjudice écologique

Ordonnés en alternative aux poursuites, ces stages sont donnés si l'auteur reconnaît les faits. "Les infractions font l'objet d'une réponse pénale adaptée à la gravité des faits, proportionnée, et recherchant dès que possible la réparation du préjudice écologique, de manière directe ou indirecte, et le caractère pédagogique de la sanction", indique le parquet.

Leur fréquence sera calée sur le volume d'activité du tribunal. Mais attention, pas de place pour le volontariat. En cas de refus, l'auteur de l'infraction fera l'objet de poursuites. Par ailleurs, dans le cadre d'une réponse pénale en audience, le stage peut également être ordonné à titre de peine par le tribunal.



Chaque

année, de nombreux contrôles sont menés par l'OFB dans le Gers. DDM - A.B.

Les chiffres rappellent pourquoi la démarche est nécessaire : le Gers a consommé plus de 1 000 tonnes de substances actives phytosanitaires en 2023 selon le ministère de l'Aménagement et de la Transition écologique.

En 2025, l'OFB a quant à elle traité une trentaine de procédures liées à des infractions de sécurité à la chasse dans le Gers (tirs en direction des habitations ou port d'armes chargées ou armées dans le véhicule).

Article La dépeche du Midi du 07/05/2026